

PV n° 2 du 6 juillet 2021

L'OFFICIEL LOTOIS

**DISTRICT DU LOT DE FOOTBALL – F.F.F. – LIGUE D'OCCITANIE
715, Côte des Ormeaux – BP. 21 – 46 001 – CAHORS Cedex 9**



SECRETARIAT

**OUVERTURE : lundi, mardi, jeudi et vendredi
9 h 15 - 11 h 45 et 13 h 30 - 16 h 30**



05 65 35 68 10



secretariat@district-foot-lot.fff.fr



MODULES DE FORMATION / CERTIFICATION :

Le District du Lot organisera au cours de la saison 2021-2022, les modules de formation d'éducateurs suivants :

- Module U7 : samedi 9 octobre 2021 (8 heures de formation) à Anglars
- Module U9 : samedi 6 et dimanche 7 novembre 2021 (16 heures de formation) à Cahors
- Module U11 : samedi 23 et dimanche 24 octobre 2021 (16 heures de formation) à Lalbenque
- Module U13 : samedi 5 et dimanche 6 mars 2022 (16 heures de formation) à Souillac
- Module U15 : samedi 30 et dimanche 31 octobre 2021 (16 heures de formation) à Figeac
- Module U17-U19 : samedi 27 et dimanche 28 novembre 2021 (16 heures de formation) à Figeac
- Module U20-Seniors : samedi 8 et dimanche 9 janvier 2022 (16 heures de formation) à Le Vigan
- Futsal Base / Module Initiation : samedi 18 et dimanche 19 décembre 2021 (16 heures de formation) à *lieu à déterminer*
- Module Animatrice fédérale : samedi 19 mars 2022 (6 heures de formation) à Cahors
- Module Projet Sportif et Educatif (CFF4) : lundi 20 et mardi 21 décembre 2021 (16 heures de formation) au siège du District
- Module Projet Associatif (CFF4) : vendredi 19 et samedi 20 novembre 2021 (16 heures de formation) au siège du District

Le District du Lot organisera également les certifications suivantes :

- Certification CFF 1 : mercredi 16 mars 2022 à Figeac
- Certification CFF 2 : mercredi 30 mars 2022 à Fontanes
- Certification CFF 3 : jeudi 11 novembre 2021 à Souillac
- Certification CFF 4 : samedi 11 juin 2022 au siège du District

INFORMATIONS GENERALES

HORAIRES D'ETE SECRETARIAT DISTRICT :

Pour la période du du 5 au 21 juillet 2021, le secrétariat du District sera ouvert les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 9 h 15 à 12 h 00 et de 13 h 30 à 16 h 30.

Fermeture exceptionnelle le mardi 13 juillet.

RAPPEL :

La date limite des engagements séniors masculins D1, D2, D3 et D4 ainsi que les Coupes Bondoux, Laville et Réserves est fixée au LUNDI 19 JUILLET 2021.

Les clubs doivent retourner au secrétariat du District, la fiche de renseignements/engagements accompagnée du chèque de 250 euros correspondant à la cotisation annuelle **ET** également saisir leurs engagements sur FOOTCLUB, avant cette même date.

Compte-rendu Assemblée Générale du District le 19 juin 2021 à Gindou (club de Cazals)

Clubs présents :

Biars Bretenoux, Bouriane, Brengues, Cahors, Capdenac, Cardaillac, Catus, Causse Limargue, Causse Sud 46, Cazals Monclera, Cazillac, Comiac, Cuzance, Dégagnac, Ent. Cajarc Cénevières, EF Foot Azur, Elan Marivalois, Ent. Vallee Lot, Ent Souillac Cressensac Gignac, Figeac Capdenac QF, Capdenac, Fons, Frayssinet, Gréalou FC, US Nozacoise, Labastide Murat, Lacapelle Football, Lalbenque Fontane, Lapopie Olympique, Lissac et Mouret, Livernon, Mayrinhac, Miers, Montcabrier, Payrac, Payrignac, Planioles, Prayssac Puy l'Evêque, Psv d'Olt, Puybrun, Quercy Blanc, St Cyprien Montcuq, Saint Germain FC, Saint Matre, Saint Paul de L, Salviac, Ségala Foot, Touzac/Malbec, Thédirac, Val Roc.

Clubs absents :

Assier, Bégoux Loisirs, Bégoux Arcambal, FC du Haut Quercy, Haut Célé, Labathude, Mauroux,

L'Assemblée Générale s'est déroulée dans la salle « L'Arsenic » à Gindou où nous avons été accueillis par le club de Cazals/Montclera.

Nous tenons à remercier Mme Figeac, Maire de Gindou et Présidente de la Communauté de Communes pour le prêt de cette magnifique salle. Un grand merci également au club de Cazals Montclera pour l'organisation de l'Assemblée Générale.

M. Serge Martin, Président du District ouvre l'Assemblée Générale ordinaire en présence de M. Jean Lavaud, représentant de la Ligue d'Occitanie et de M. Pierre Delpyroux, Président du CDOS.

Mme Mireille Figeac, Maire de Gindou ; M. Philippe Rigal, adjoint au Maire de Cazals et M. Bousquet, Président du club de Cazals/Montclera souhaitent la bienvenue aux clubs présents.

Ouverture de l'Assemblée Générale ordinaire :

- Approbation à l'unanimité du PV de l'Assemblée Générale du 21 novembre 2020, paru au PV n° 20 du 8 décembre 2020.

Ouverture de l'Assemblée Générale extraordinaire :

- Modification des Statuts et du Règlements Intérieur du District : **adopté à l'unanimité.**
- Modification des Règlements Championnats Jeunes U14, U15, U17 : **adopté à l'unanimité.**

Clôture de l'Assemblée Générale extraordinaire, reprise de l'Assemblée Générale ordinaire.

Mr Martin, Président du District, donne quelques informations d'ordre général.

- Examen du vœu du club de Lalbenque :

« Possibilité pour les clubs dans l'impossibilité de jouer le samedi ou le dimanche de prévenir (avec la boîte mail du club) le club adverse, le District et l'arbitre jusqu'au samedi midi (et non plus le vendredi 16 heures), cela évitera des déplacements et des frais inutiles ». **Vœu adopté à l'unanimité.**

Cooptation de M. Philippe Polomski au Comité Directeur – 2020/2024 :

- Vote à bulletin secret :
 - o Pour : 104
 - o Contre : 2

○ Blanc 1

- M. Philippe Polomski est donc membre du Comité Directeur du District du Lot de football.

M. Jacques Barre, Trésorier du District fait une présentation du budget prévisionnel pour la saison à venir.

Remise des récompenses :

- Bénévoles du mois :

- Elisa BONNET du club de Bouriane,
- Christophe PIECOURT du club de Quercy Blanc.

Action du PEF :

- ESCG,
- BIARS BRETENOUX,
- CAZALS/MONTCLERA.

Ces trois clubs se sont vu remettre un bon d'achat de 100 € du District à utiliser chez notre équipementier « Ô Sports ».

L'Assemblée Générale se termine par une allocution de M. Jean Lavaud, représentant de la Ligue d'Occitanie et de M. Pierre Delpeyroux Président du CDOS.

S'en suivent quelques questions dans la salle, notamment une sur la possibilité de voir baisser le prix de la licence éducateur – Réponse : le représentant de la Ligue précise que cela n'est pas à l'ordre du jour de cette saison.

M. Serge Martin, Président du District clos l'Assemblée Générale à 12 h 30.

Le verre de l'amitié a été offert par le club de CAZALS/MONTCLERA.

Le repas s'est ensuite déroulé à la salle des fêtes de Cazals. Merci à la municipalité de Cazals pour le prêt de la salle.

Un grand merci également au club de Cazals pour l'organisation parfaite de cette Assemblée Générale. D'ores et déjà, si un club est candidat afin d'organiser la prochaine Assemblée Générale d'été, merci d'envoyer un mail au secrétariat du District.

Le Président,
S. MARTIN

La Secrétaire Générale,
C. VERMANDE

REUNION DE BUREAU

Compte rendu du Bureau du 29 juin 2021 La séance débute à 9 h 30

Présents : Serge MARTIN, Jacques BARRE, Michel LASFARGUES.

Absents excusés : Claudine VERMANDE, Didier CUNIAC.

Assistent : Véronique CROS, Philippe POLOMSKI (sauf partie financière).

Le bureau valide à l'unanimité des présents le compte rendu du bureau du 24 avril 2021, paru au PV n° 30 du 11 mai 2021.

1 – CAISSE DE SOLIDARITE :

Pour la saison 2020/2021, le Bureau décide de mettre en place une caisse de solidarité « District » qui a pour but d'aider les licenciés en proie à des difficultés.

La Commission en charge de cette caisse définira les modalités d'attribution des aides et de son fonctionnement lors d'une prochaine réunion.

Pour cette saison, le Bureau décide d'affecter la somme de 5 000 euros.

2 – FONDS DE DEDIES :

- a) La subvention de 4 600 euros du Crédit Agricole pour la saison 2020/2021 sera comptabilisée en « fonds dédiés » car l'action prévue (féminines) n'a pas pu être réalisée (Covid) et sera reportée sur la saison 2021/2022.
- b) Les actions mises sur ce compte « fonds dédiés » pour la saison 2019/2020 y resteront également à hauteur de 6500 euros pour la saison 2020/2021.

3 – PROVISIONS :

Maintien de la provision de 3 000 euros pour la soirée des médaillés prévue le 24 septembre 2021. Un devis sera demandé au fournisseur.

4 – ARBITRES :

Les cautions, versées par les clubs, concernant les candidats arbitres qui ne seront pas restituées, seront comptabilisées en « produits exceptionnels ».

Un point sera fait au 30 juin 2021 sur ces reliquats restants des saisons précédentes.

A compter de la saison 2020/2021, le District ne gérant plus les inscriptions aux formations arbitres, le système des cautions est donc supprimé.

5 – EDUCATEURS :

Un point va être effectué au 30 juin 2021 sur les éventuelles infractions des clubs au Statut des Educateurs. Les sommes qui ne seront pas restituées aux clubs seront comptabilisées en « produits exceptionnels ».

Dorénavant, les inscriptions aux formations étant gérées par l'IR2F (Institut Régional de Formation du Football), la décision prise au PV n° 2 du 10 juillet 2018 n'est pas reconduite.

6 – PRIME « MACRON » :

Concernant la prime « Macron » liée au COVID 19, le Bureau décide d'attribuer une enveloppe de 2 000 euros à répartir entre les quatre salariés du District.

A ce jour, le décret validant cette prime étant en cours de publication, l'acte sera considéré définitif lors de sa publication.

Cette prime sera affectée sur le bilan 2020/2021. La DUE sera établie dès publication de la loi de finance rectificative.

7 – ASSEMBLEE GENERALE :

A titre exceptionnel, compte tenu de la saison sportive difficile, le bureau décide d'appliquer **AVEC SURSIS**, l'amende prévue à l'annexe 5 d'un montant de 100 euros aux clubs absents à l'Assemblée Générale du 19 juin 2021.

En conséquence, cette amende deviendra effective en cas de nouvelle absence à l'Assemblée Générale d'hiver (novembre /décembre 2021).

Séance levée à 12 heures.

Serge MARTIN,
Président du District.

Jacques BARRE,
Secrétaire de séance.